



Radiation arbitraire des assedic.

Par **marius cano**, le **02/04/2008** à **13:47**

Bonjour.

J'ai reçu en début de semaine ma radiation des Assedic, que je trouve arbitraire.

Ne trouvant pas d'emploi sur le var, j'ai décidé de partir tenter ma chance en Bretagne.

C'est un gros effort de ma part, aimant ma région par dessus tout, ma famille, mes amis.

Je quitte le sud pour le nord.

Je demande à ma fille d'ouvrir mon courrier durant mon absence.

Elle m'avertit un Lundi matin que j'ai reçu une lettre de l'anpe me convocant à un entretien le vendredi matin.

Je téléphone à l'Anpe, pour les avertir que je ne pourrais pas venir a temps, me trouvant en Bretagne et sans auto-mobile et avec des finances au plus bas, dans le rouge. Ils me conseillent d'écrire une lettre « d'excuses ». Dans laquelle, je propose, soit de repousser l'entretien, soit de le faire par téléphone (comme cela avait été le cas six mois au par-avant, la veille du départ en vacances de l'agent conseille).

Malheureusement cela n'a pas du suffire, car je me retrouve radié.

Je trouve ça très injuste.

Depuis plus d'un an, je recherche un emploi, ex pâtissier devenue allergique a la farine, je n'est pas d'autre qualification ; l'anpe ne ma proposée qu'un seul emploi en un an, un emploi de pâtissier !!! Je me bouge pour trouver un emploi jusqu'en Bretagne, et la... ils me radient car le motif de mon absence n'est pas valable. Je suis a bout. Je suis écœuré. Que puis-je faire ?

Aidez-moi.

Par **JEANC**, le **02/04/2008** à **13:57**

Bonjour,

Dans un premier temps - le plus vite possible - il vous faut prendre contact avec les ASSEDIC afin de réactiver vos droits.

Une absence à une convocation ANPE est toujours possible...Le tout est de les prévenir comme vous l'avez fait...et en général, pas de soucis pour un report.

Pas de panique ni de découragement outre-mesure, la situation devrait se rétablir. Je connais différentes personnes ayant connu ce souci pour qui tout s'est arrangé avec une visite ou un coup de fil.

Etant moi-même en Bretagne, je ne puis que vous encourager à chercher...Il y a des opportunités !

tenez moi au courant si vous le souhaitez !

Courage.

Cordialement

Par **marius cano**, le **03/04/2008 à 11:26**

Irvillac, le 3 avril 2008.

Monsieur,

Merci de votre attention. Cela me remonte le moral.

Dans votre message vous me conseiller de prendre contact avec l'A.N.P.E. de mon secteur d'inscription. En vérité, avant de prendre contact avec vous, j'ai eu par téléphone une standardiste du bureau de l'A.N.P.E. qui m'expliqua qu'il faut faire opposition par courrier, chose que j'ai fait et posté avant même de vous écrire.(je peux, vous envoyer une copie) Donc j'attends la révision de ma radiation, néanmoins je ne me fais guère d'illusions, car si l'on radie une personne pour le motif qu'elle ne s'est pas présentée à un entretien, malgré une lettre « d'excuses » les prévenant (quatre jours avant) de son absence, avec des raisons plus que tangibles et des propositions de report. Je pense que cette lettre n'aura pas d'effet. Et c'est donc pour cette raison que je vous ai écrit. Pour savoir ce que je peut faire juridiquement, si ma lettre n'a aucun effet. A ce propos, la standardiste à émis l'hypothèse d'un recours au tribunal administratif, s'il n'y a pas réhabilitation.

Merci pour tout.

Par **JEANC**, le **03/04/2008 à 11:52**

Cher Monsieur,

Merci des éléments que vous m'apportez.

Je confirme ce que vous a dit la standardiste à savoir que vous pourrez déposer un recours au Tribunal Administratif.

Ceci étant, connaissant quelqu'un dans mon entourage qui a été radié pour la même raison, les ASSEDIC n'avaient opposé aucune résistance à rétablir les droits...Alors peut-être qu'il y a deux poids deux mesures suivant les ASSEDIC en fonction des régions ?

J'espère en tous cas qu'une solution rapide sera trouvée pour vous et surtout que vous trouverez du boulot dans notre belle Bretagne.

Bien cordialement et surtout gardez confiance et courage